



9 mai 2019

Service des bâtiments, monuments et archéologie

Transfert des activités

Le Conseil d'Etat a décidé de transférer le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) au Département des finances et de l'énergie (DFE). La section archéologie sera séparée de ce service et rattachée au Service de la culture au sein du Département de la santé, des affaires sociales et de de la culture (DSSC). Cette nouvelle organisation permettra de renforcer les synergies notamment dans le cadre de la mise en place du fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (FIGI). Le SBMA est actuellement rattaché au Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE).

En mai 2018, le Grand Conseil a voté la loi sur le fonds FIGI. Les activités financées par ce fonds sont la réalisation des nouveaux investissements immobiliers propriété de l'Etat, ainsi que l'entretien, la rénovation, la gérance et l'exploitation des immeubles existants. Grâce à cet instrument le Gouvernement valaisan entend mieux coordonner le financement et la réalisation de ses investissements immobiliers. Différentes constructions sont prévues dans ce cadre, comme le projet de collège à Sion, le bâtiment du Service de la circulation routière et de la navigation, la modernisation et l'extension de la Castalie ou encore les travaux liés à l'établissement pénitentiaire de Crêtelongue. La gestion du fonds FIGI est assurée par le SBMA qui refacture aux services l'ensemble des coûts liés à l'investissement, à l'entretien et à l'exploitation des locaux.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a approuvé le principe d'un transfert des sections investissement, gérance et entretien d'immeuble au DFE. Ces sections assurent des services pour l'ensemble de l'administration, leur regroupement au sein du département qui accueille les autres fonctions centrales (finances, ressources humaines et informatique) fait donc sens. De plus, des synergies pourront être développées avec l'Administration cantonale des finances, car les activités de ces sections sont en interaction avec elle. La section patrimoine bâti du SBMA sera également rattachée au DFE. Cette section est chargée de la sauvegarde, de la protection, de la documentation et de la mise en valeur du patrimoine bâti du canton.

L'archéologie sera, quant à elle, transférée au Service de la culture au sein du DSSC. Son transfert au sein du DSSC permettra de gagner en cohérence tout au long du processus qui va de la découverte d'objets archéologiques à leur mise en valeur au sein des institutions muséales cantonales. Les synergies entre l'archéologie, les musées cantonaux et les archives cantonales pourront ainsi être développées afin de valoriser ce patrimoine.

Ces transferts sont prévus pour le 1^{er} janvier 2020. D'ici là, le Conseil d'Etat devra adapter l'ordonnance sur les attributions des départements et soumettre ces changements au Grand Conseil.



Personnes de contact

Jacques Melly, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), 027 606 33 00

Roberto Schmidt, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE), 027 606 23 05

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 027 606 50 95